

DECLARATION
des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

► aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L423-15 du Code de l'environnement.

► aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné (e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser, ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à :

Le

SIGNATURE :



SIGNATURE OBLIGATOIRE

L'absence de signature entraîne le rejet du dossier

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
CAMPAGNE DE CHASSE 2024 / 2025

NOM, PRENOM ET ADRESSE

Civilité : Monsieur Madame

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

.....

|_|_|_|_|_|

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (OBLIGATOIRES)

Vos autres prénoms dans l'ordre de l'état civil

2^{ème} PRENOM :

3^{ème} PRENOM :

4^{ème} PRENOM :

Date de naissance : / /

Commune de naissance :

N° Dépt de naissance : |_|_|_|

Pays de naissance :

Téléphone portable :

Mail :

REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER (OBLIGATOIRES)

Numéro du permis :

Délivré le :

Organisme de délivrance :

Préfecture de :

N° département de délivrance : |_|_|_|

ONCFS/OFB Pays :

AUTORISATION DE CHASSER ACCORDEE PAR (*)

(pour mineur et majeur sous tutelle)

Père Mère Tuteur Juge des tutelles

NOM, Prénom :

Le :

Signature :

(*) cochez la case correspondante et précisez nom et prénom du signataire de l'autorisation

POUR INFORMATION,
AUCUNE VALIDATION NE SERA DELIVREE SUR PLACE
LE JOUR DU DEPOT DU DOSSIER

NATURE DE LA VALIDATION DEMANDEE

CHOIX 1

VALIDATION
VAR
PETIT ET GRAND
GIBIER

176.16 €
dont 5€ de frais de dossier

AVEC ASSURANCE RC

198.16 €
dont 5€ de frais de dossier

CHOIX 2

VALIDATION
NATIONALE
PETIT ET GRAND
GIBIER

222.05 €
dont 5€ frais de dossier obligatoires

AVEC ASSURANCE RC

244.05 €
dont 5€ de frais de dossier obligatoires

LA VALIDATION VAR EST VALABLE SUR LE DEPARTEMENT UNIQUEMENT.
Elle ne s'étend plus aux communes limitrophes des départements voisins.

▲ CONTRIBUTION DROIT LOCAL SANGLIER OBLIGATOIRE POUR
LES DEPARTEMENTS : 57 (Moselle) 67 (Bas-Rhin) 68 (Haut-Rhin)
Veuillez l'affecter à un seul département en cochant une des 3 cases ci-dessus
et ajoutez 70 € à votre validation nationale (292.05€ ou 314.05€ avec RC)

Cochez la case correspondante à votre choix et établissez votre chèque à l'ordre de : REGIE DES RECETTES FDC83

BECASSE DES BOIS :

Tout prélèvement de bécasse des bois en l'absence de carnet de prélèvement papier avec dispositif de marquage ou carnet numérique ChassAdapt est interdit.

Selon la réglementation, le carnet de prélèvement bécasse papier de la saison précédente doit avoir été restitué dans les délais prévus pour prétendre à la délivrance d'un carnet papier ou numérique (Chassadapt).



COCHEZ L'UN DES 3 CHOIX CI-DESSOUS :

Je souhaite :

- un carnet PAPIER
- un carnet NUMERIQUE (via CHASSADAPT)
- ne pas chasser la bécasse

L'absence de réponse vaut renonciation à chasser la bécasse des bois

si CPU inscrire
N° Dept : _____

CHOIX 1 = COTISATION DEPARTEMENTALE VAR : 113.09€, DROIT DE TIMBRE : 9€, REDEVANCE CYNEGETIQUE DEPT. ANNUELLE : 49.07€, FRAIS DE DOSSIER : 5€ - ASSURANCE RC CHASSE 22€
CHOIX 2 = COTISATION NATIONALE : 103.09€, DROIT DE TIMBRE : 9€, REDEVANCE CYNEGETIQUE NAT. ANNUELLE : 49.07€, PART FORFAITAIRE FNC : 55.89 €, FRAIS DE DOSSIER : 5€ - ASSURANCE RC CHASSE : 22€

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien <https://www.fdc83.com/213-art-non-afficher-par-menu-ou-sur-accueil/317-mentions-legales-et-rpdd>. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.